

# DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

**SIED 70**

**Syndicat intercommunal d'énergie  
du département de la Haute-Saône**

**SEANCE DU 17 JANVIER 2024**

Nombre de membres afférents au Bureau syndical : 17

Nombre de membres en exercice : 17

Date de convocation et d'affichage : 4 décembre 2023

**PRESENTS : (10 membres)**

Madame Viviane CARSANA, Messieurs Jean-Marc JAVAUX, Pascal GAVAZZI, Philippe COMBROUSSE, André GAUTHIER, Daniel NOURRY, Yves PELLETIER, Denis DAGOT, Frédéric GUIBOURG, Jean-Luc BRULE.

**ABSENTS EXCUSÉS : (6 membres)**

Mesdames Marie BRETON, Magalie ROSE, Virginie LUTHRINGER, Messieurs Jean-Noël CHAMBON, André MARTHEY, Ludovic TABIS.

**ABSENT : (1 membre)**

Monsieur Patrick NECTOUX.

**VOTE :**

Votants : 10 ; pour : 10 ; contre : 0 ; abstention ou nul : 0.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur Daniel NOURRY.

## DELIBERATION N°12

**OBJET : IRVE - Cession de 2 bornes de recharge à la Communauté de Communes de Terres de Saône**

Monsieur le Président rappelle que, par délibération n°14 du 23 juin 2023, le Bureau Syndical avait autorisé la cession des 2 bornes de recharge de Saint Rémy et Fleurey-les-Faverney à la Communauté de Communes de Terres de Saône (CCTDS) excluant désormais toute intervention du syndicat (maintenance, entretien, alimentation électrique, ...) sur la base ci-après :

- 1 544.12 € HT pour le remplacement des verres sérigraphiés ;
  - 4 128.95 € HT correspondant au montant du reste à amortir des 2 bornes.
- Soit 5 673.07 € HT.

Après échange avec la CCTDS, il apparaît que le remplacement du verre sérigraphié n'est pas indispensable, ce qui réduirait le coût de la cession à 4 128.95 € HT.

Le Bureau entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) **VALIDE** la cession des 2 bornes de recharge pour véhicules électriques à la Communauté de Communes de Terres de Saône pour un montant de 4 128.95 € HT.
- 2) **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents en lien avec cette cession.

Pour extrait conforme,

Le Président

Jean-Marc JAVAUX



REÇU EN PREFECTURE

le 25/01/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-070-257004366-20240117-DEL IB12BU17